

Fiche de procédure

Informations de base	
COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	Procédure terminée
Réduction des émissions de méthane dans le secteur de l'énergie Modification Règlement 2019/942 2016/0378(COD)	
Sujet 3.70.02 Pollution atmosphérique, pollution automobile Priorités législatives Déclaration commune 2022 Déclaration commune 2023-24	

Informations techniques	
Référence de procédure	2021/0423(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Législation
Instrument législatif	Règlement
	Modification Règlement 2019/942 2016/0378(COD)
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 194-p2; Règlement du Parlement EP 59; Règlement du Parlement EP 41; Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 194-p3
Consultation obligatoire d'autres institutions	Comité économique et social européen Comité européen des régions
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CJ10/9/09253